



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE:

À la séance ordinaire du 13 avril 2021, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement numéro 368 intitulé : "RÈGLEMENT N^O 368 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT N^O 338 – (RMH 330-2021)".

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN.

Natacha Gauthier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Natacha Gauthier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie que j'ai publié le présent avis à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité le 19 avril 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt et un.

Natacha Gauthier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe